

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MERCREDI 5 JUIN 2024 à 19H00**



**N°062/2024 - Aménagement de l'esplanade de la salle des fêtes et de la rue des Ecoles**

Conseillers en exercice : **25** – Présents : **19** – Excusés avec Pouvoir : **5** – Excusé sans Pouvoir : **1**

Absents : **0** – Votants : **24**

**L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE 5 JUIN**, le Conseil Municipal de SAINT-DENIS-LÈS-BOURG s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale **du 30 mai 2024**, sous la présidence de **Monsieur Guillaume FAUVET, Maire**.

**ETAIENT PRESENTS :**

**Mesdames, Messieurs :**

BERNARD Jean-Luc, BIRRAUX Jean-François, BOUVARD Patrick, DOUVRE Evelyne, FAUVET Guillaume, FERAUD Valérie, GALIEN Jean-Michel, GONGUET Nathalie, GRUET Alexis, MARCILLAC Frédéric, MESSINA Isabelle, MINIER Jean-Philippe, RONGEAT Stéphane, ROUSSEAU Alain, SAUDRAIS Nadia, SCHWINTNER Francis, TRICHOT Patricia, VAUGEOIS Patrick, VIGNAGA Isabelle.

**ETAIENT EXCUSÉS AVEC POUVOIR :**

**Mesdames, Messieurs :**

**BOILEAU Marc** (pouvoir donné à Evelyne DOUVRE), **BULIARD Sylvie** (pouvoir donné à Isabelle VIGNAGA), **CHAUDET Lydie** (pouvoir donné à Patricia TRICHOT), **MIRALLES Bruno** (pouvoir donné à Patrick BOUVARD), **MONTEIRO Rita** (pouvoir donné à Stéphane RONGEAT).

**ETAIT EXCUSÉE SANS POUVOIR :**

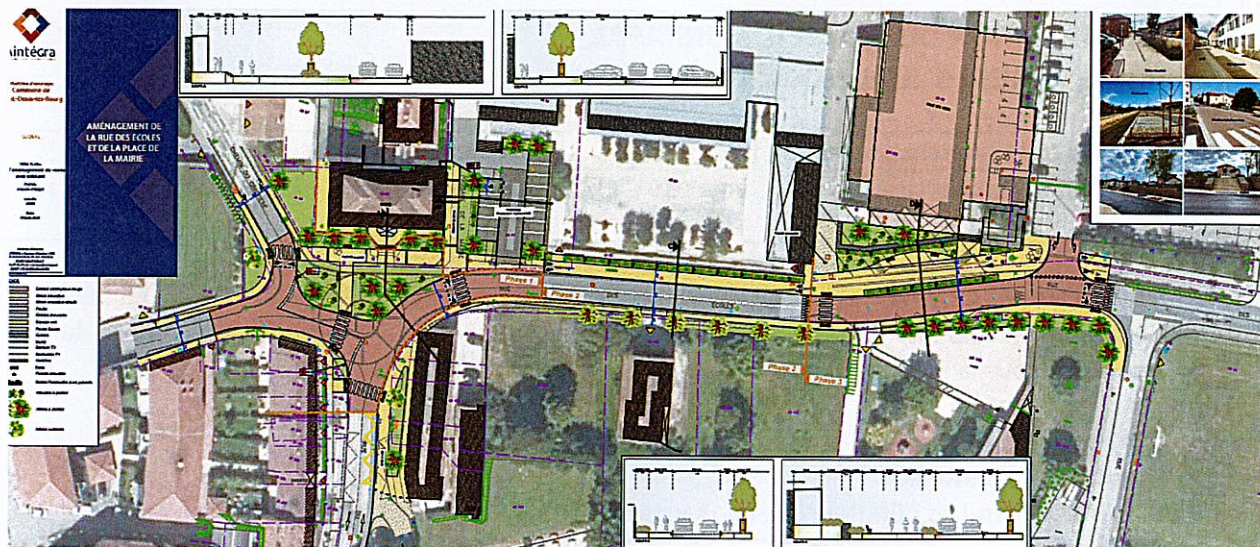
**Madame ROUSSEL Céline**

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Monsieur Patrick BOUVARD** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

---

Le Maire rappelle le projet d'aménagement global sur l'ensemble de la section « Place de la Mairie - Rue des écoles » envisagé en trois phases :

- PHASE 1 : Réaménagement de la place de la Mairie (exécution des travaux d'avril à juillet 2024),
- PHASE 2 – Esplanade de la salle des fêtes : la procédure de consultation des entreprises pourrait être lancée courant juin en même temps que celle concernant les travaux d'aménagement du parvis nord et des abords immédiats de la salle des fêtes, de manière à ce que le chantier démarre fin septembre, début octobre 2024.
- PHASE 3 – Rue des écoles (désamiantage et démolition de la maison Nicod et d'une extrémité de la ferme Robin intégrés au projet d'aménagement) : 2025.



Pour mémoire, s'agissant des secteurs 2 et 3, le Département a d'ores et déjà alloué une subvention de 54 240€. Par ailleurs, la commune a sollicité une aide de l'Agence de l'Eau au titre de l'AMI Eau et Climat pour les travaux de désimperméabilisation, à hauteur de 256K€. La décision finale sera rendue le 27 juin prochain.

Pour mener à bien cette opération dont le coût global est estimé à 636K€, il est proposé au Conseil municipal de solliciter une subvention complémentaire auprès de l'Etat (DETR, DSIL ou Fonds vert). Le plan de financement prévisionnel actualisé de l'aménagement des secteurs 2 et 3 s'établirait donc comme suit :

DEPENSES	en € HT	RECETTES	en €
Annonces légales	700.00	Etat (30 %)	190 830.00
Diagnostics, sondages, maîtrise d'œuvre	14 757.00	Agence de l'Eau (AMI Eau et Climat - 40 %)	256 496.00
Travaux Esplanade salle des fêtes	264 086.00	Département (Dotation territoriale – 9 %)	54 240.00
Aléas et imprévus (5 % des travaux)	13 204.00		
Sous-total « Esplanade salle des fêtes » (SECTEUR 2)	292 747.00	<b>Sous-total subventions (79 %)</b>	<b>501 566.00</b>
Annonces légales	700.00		
Diagnostics, sondages, maîtrise d'œuvre	22 410.00	<b>Autofinancement (21 %)</b>	<b>134 534.00</b>
Travaux aménagement rue des Ecoles	243 493.00		
Désamiantage-démolition maison Nicod + Ferme Robin (démolition partielle)	61 500.00		
Aléas et imprévus (5 % des travaux)	15 250.00		
Sous-total « Rue des Ecoles » (SECTEUR 3)	343 353.00		
<b>Totaux</b>	<b>636 100.00</b>	<b>Totaux</b>	<b>636 100.00</b>

Délibération n°062-2024 du 5 juin 2024 (suite) – 3 –

**Le Conseil Municipal,**  
**Après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération présenté ci-dessus,

**AUTORISE** le Maire à solliciter les subventions correspondantes auprès de l'Etat,

**S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,

**DONNE POUVOIR** au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

**AINSI FAIT ET DELIBERE LES MEMES JOUR MOIS ET AN QUE CI-DESSUS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE**

Le Maire  
Guillaume FOUVET



Le secrétaire  
Patrick BOUYARD

